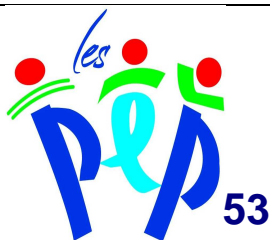


LE S.A.P.A.D. SERVICE D'ASSISTANCE PEDAGOGIQUE A DOMICILE

QUI CONTACTER ?



Les Pupilles de l'Enseignement Public de la Mayenne
31, allée du Vieux Saint Louis - B.P. 90108
53001 LAVAL CEDEX

**☎ : 02 43 53 97 13 (matin)
06 32 88 21 48**

E-mail : pep53sapad@wanadoo.fr
pep53secretariat@wanadoo.fr

OBJECTIFS

Proposer un cadre et des outils à la communauté éducative pour l'enseignement à domicile des enfants malades ou accidentés. Ces initiatives doivent avoir pour objectifs :

- de permettre à l'élève malade ou accidenté de poursuivre les apprentissages scolaires indispensables dans les compétences fondamentales ;
- d'adapter le rythme du travail scolaire aux contraintes de sa situation ;
- de contribuer à l'amélioration de son état de santé ;
- de maintenir le lien avec son établissement scolaire habituel ;
- d'assurer une réelle continuité de la scolarité ;
- de préparer le retour à l'école, au collège, au lycée.

POUR QUI ?

Pour tout élève d'un établissement scolaire (école élémentaire, collège, lycée) dont la scolarité est interrompue pour une durée d'au moins 15 jours pour raison médicale ou accidentelle et dont la situation nécessite un soutien particulier.

L'initiative du contact	Pour faire une demande d'assistance pédagogique, il faut :
<ul style="list-style-type: none"> • les parents eux-mêmes, ou le délégué de parents 	<p>contacter le coordonnateur SAPAD</p> <p>☎ 02 43 53 97 13 (matin) ou ☎ 06.32.88.21.48 pep53sapad@wanadoo.fr</p>
<ul style="list-style-type: none"> • directeur d'école, enseignant ou conseiller d'éducation 	
<ul style="list-style-type: none"> • le professionnel du secteur médical 	
<ul style="list-style-type: none"> • le chef d'établissement 	<p>aller sur le site</p> <p>http://agapad.ac-nantes.fr</p>

LA MISE EN OEUVRE

Une équipe éducative est réunie avec tous les acteurs concernés (la famille, les enseignants, le médecin scolaire, l'établissement et toute personne en liaison avec le projet) par *le coordinateur des PEP de la MAYENNE* qui se charge de trouver les enseignants qui assureront le soutien.

Celui-ci est précisé dans sa forme, après évaluation de la situation : amplitude, fréquence, durée, renouvellement...

PAR QUI ?

Ces heures d'enseignement seront dispensées par des enseignants de l'Éducation Nationale en activité :

- les enseignants de la classe ou de l'établissement de l'élève assurent en priorité cette aide ;
- en cas d'impossibilité : des enseignants volontaires, membres du réseau de l'AD PEP peuvent intervenir.

Les candidatures d'enseignants sont à faire auprès du coordinateur SAPAD :

☎ 02 43 53 97 13 (matin) ou ☎ 06.32.88.21.48
pep53sapad@wanadoo.fr